

Le Président,

MAIRIE d'AURIBEAU
22 SEP. 2025
COURRIER ARRIVÉ

Madame Michèle PANGANIN
Maire d'Auribeau-sur-Siagne
Mairie d'Auribeau-sur-Siagne
Mnt de la Mairie,
06810 AURIBEAU-SUR-SIAGNE

Saint-Laurent-du-Var, le 11 août 2025

Objet : Élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Auribeau-sur-Siagne

Notre réf. : Pôle Territoire – Direction Régionale de l'Économie et de l'Action Territoriale
Suivi : Julien CAMERON – j.cameron@cmar-paca.fr - 07 88 97 49 41

Madame le Maire,

Par courrier, en date du 16 juin 2025, vous nous avez transmis les documents relatifs à votre projet d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme. En tant que Personne Publique Associée, vous trouverez ci-dessous nos observations.

Nous apportons notre plein soutien à l'orientation n° 2 du PADD : « Conforter le rôle économique et social communal : pérenniser et diversifier les activités économiques de proximité, en lien avec le tourisme, la forêt et l'agriculture ».

Dans ce cadre, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur réaffirme sa disponibilité pour accompagner le développement des activités artisanales sur le territoire communal. Aux côtés de la collectivité et des artisans locaux, nous sommes prêts à engager toute démarche visant à renforcer leur visibilité et leur attractivité.

Cet engagement s'inscrit parfaitement dans votre ambition de mettre en valeur le secteur du Pré de Fanton / Vallon de Juhan et les entrées de ville, en les transformant en véritables vecteurs de dynamisme économique et d'attractivité territoriale. Dans le but de vous accompagner dans le développement économique de votre commune, une collaboration avec les services de la CMAR PACA peut être envisagée :

- **Faire le point avec les entreprises locales**, nous permettant de prendre du recul sur tous les aspects de l'activité et dégager les priorités.
- **En accompagnant les transmissions et reprises d'entreprises**, nous contribuons à assurer la pérennité des services de proximité.
- **Nous soutenons et accompagnons les nouveaux porteurs de projets** afin de renforcer l'économie locale.

Compte tenu des éléments, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur donne un avis favorable au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Auribeau-sur-Siagne.

Notre responsable du pôle territoire, Julien CAMERON, reste à votre disposition pour tous compléments d'informations au 07 88 97 49 41 ou par mail : j.cameron@cmar-paca.fr.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Gilles DUTTO
Président de niveau Départemental du 06
de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Provence-Alpes-Côte d'Azur



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

81 Av. Léon Béranger, 06700 Saint-Laurent-du-Var • 04 84 31 00 00 • contact@cmar-paca.fr

 www.cmar-paca.fr

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004.